



Déposé le : 22-08-2011

No : CAPER-N-091

Secrétaire : Valérie Roy

Le 19 avril 2011

Madame Renée St-Hilaire
Secrétaire du conseil d'administration
La Financière agricole du Québec
1400, boulevard de la Rive-Sud
Saint-Romuald (Québec) G6W 8K7

Objet : Demande d'informations sur le budget 2011-2012

Madame,

Le 31 mars dernier, le budget de La Financière agricole du Québec (FADQ) pour l'année financière 2011-2012 a été adopté majoritairement. Nous avons voté contre ce budget à la lumière du fait que, malgré une demande en ce sens, l'information requise et nécessaire à la prise d'une décision éclairée ne nous a pas été fournie.

En ne siégeant pas au comité de vérification, dont les membres administrateurs ont recommandé l'adoption du budget, nous ne sommes pas en mesure de valider et de comprendre l'estimation faite par vos analystes concernant les coûts du programme ASRA, le principal poste de dépenses de l'organisme, et ce, faute des informations financières et des statistiques de base sur ce dernier.

Or, à titre d'administrateurs et compte tenu de notre rôle fiduciaire de surveillance à l'égard de l'administration de la FADQ, nous sommes d'avis que nous avons le droit fondamental à recevoir toute l'information requise à la prise d'une décision lorsque nous le demandons ou désirons approfondir la connaissance des tenants et aboutissants justifiant une décision.

Dans ce contexte, nous requérons, dans les plus brefs délais, les renseignements suivants à l'égard de l'ASRA, à savoir les prévisions pour 2011 pour chacune des productions assurées :

- le nombre d'unités assurées;
- le revenu stabilisé (en \$);
- la valeur assurée (en \$);
- le taux de prime unitaire ventilé selon les différentes composantes de la tarification (prime de base, marge d'anticipation, surprime pour le remboursement des déficits antérieurs, surprime pour la relève agricole, etc.);
- la prime totale en valeur (en \$).

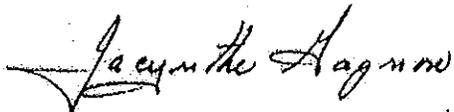
... 2

Advenant que les informations précitées équivaldraient à des faits nouveaux non portés à la connaissance du conseil d'administration du 31 mars dernier, nous nous réservons le droit de demander l'application du 2^e paragraphe de l'article 20 du Règlement intérieur de la FADQ.

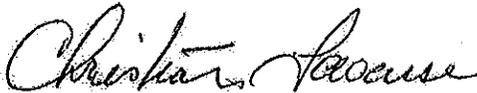
Nous vous remercions à l'avance de la suite favorable et rapide que vous apporterez à la présente demande de renseignements.

Comptant sur votre collaboration, nous vous prions d'accepter, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Les administrateurs de l'UPA siégeant au conseil d'administration de la FADQ,



Jacynthe Gagnon



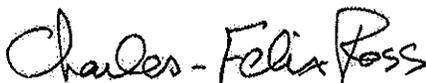
Christian Lacasse



Claude Lacoste



Christian Overbeek



Charles-Félix Ross

c. c. M. André Forcier

Le 21 avril 2011

Madame Jacynthe Gagnon
Monsieur Christian Lacasse, président général
Monsieur Claude Lacoste
Monsieur Christian Overbeek
Monsieur Charles-Félix Ross
Union des producteurs agricoles
Maison de l'UPA
555, boulevard Roland-Therrien
Longueuil (Québec) J4H 3Y9

Madame,
Messieurs,

J'ai pris connaissance de votre lettre du 19 avril adressée à madame Renée Saint-Hilaire, secrétaire du conseil d'administration, concernant le budget 2011-2012 de La Financière agricole. Son contenu m'amène, à titre de président du conseil d'administration, à y donner suite et à vous formuler les commentaires suivants.

Il est vrai que la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État prévoit que le comité de vérification, tout comme le comité de gouvernance et de ressources humaines, est constitué de membres indépendants du conseil. Ce comité doit, de plus, compter parmi ses membres des personnes ayant une compétence en matière comptable ou financière. L'absence de membres non indépendants sur ce comité ne permet de conclure ni à son incompétence ni à celle de ses membres.

D'une part, il m'apparaît que le rapport du comité de vérification présenté à la séance du 31 mars 2011 ainsi que le débat qui s'en est suivi a permis de répondre aux préoccupations que vous avez exprimées sur place. En réponse aux questions formulées par les représentants de l'Union des producteurs agricoles, le président du comité de vérification a confirmé que le comité avait demandé et obtenu toute l'information requise à une recommandation éclairée, en précisant avoir été saisi des hypothèses sur lesquelles reposent les prévisions relatives aux programmes, dont la présentation est d'ailleurs identique à celle des années antérieures.

28 AVR. 2011

.../2

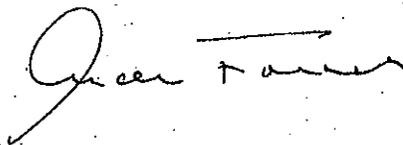
D'autre part, la vision de la gouvernance que suggère votre intervention soulève une grave question de confiance, non seulement envers le rôle et le travail des comités du conseil, mais également envers le conseil d'administration et ses administrateurs. Je comprends que l'Union des producteurs agricoles puisse être en désaccord avec les hypothèses retenues pour l'établissement des prévisions budgétaires du prochain exercice mais les membres ont apprécié le mémoire, la proposition budgétaire et le rapport du comité de vérification et ont statué en approuvant le budget annuel, ce que vous remettez en question.

Je me permets, enfin, de préciser que le rôle de fiduciaire auquel vous référez en est d'abord un d'administrateur. La responsabilité de surveillance du processus d'information financière relève du comité de vérification et le vérificateur général apprécie à chaque année le caractère approprié des estimations comptables faites par la société.

Par conséquent, pour les raisons ci-avant mentionnées, je n'entends pas remettre en cause la décision prise par le conseil d'administration sur le budget 2011-2012 en souscrivant à votre demande. Vos besoins spécifiques à cet égard devraient être abordés dans le cadre des échanges réguliers que l'Union des producteurs agricoles et ses groupes affiliés ont avec les représentants de la société.

Je vous prie de recevoir, Madame, Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président du conseil d'administration,



André Forcier



Le 10 mai 2011

Membres du conseil d'administration
La Financière agricole du Québec
1400, boulevard de la Rive-Sud
Saint-Romuald (Québec) G6W 8K7

Objet : Demande d'informations sur le budget 2011-2012

Mesdames, Messieurs,

Nous souhaitons porter à votre attention des correspondances transmises respectivement au président du conseil d'administration (C. A.) et au président-directeur général de La Financière agricole du Québec, dont vous trouverez copies ci-jointes.

Aussi, nous demandons, à la suite de la réception par le président-directeur général de notre demande d'informations sur le budget 2011-2012, que cette question fasse l'objet d'un point spécifique à l'ordre du jour de la séance du C. A. de juin prochain.

Veuillez accepter, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le président général,

Christian Lacasse

p. j.



Le 10 mai 2011

Monsieur André Forcier
Président du conseil d'administration
La Financière agricole du Québec
1400, boulevard de la Rive-Sud
Saint-Romuald (Québec) G6W 8K7

Objet : Demande d'informations sur le budget 2011-2012

Monsieur,

En réponse à la vôtre du 21 avril dernier, vous trouverez ci-joint copie d'une lettre que nous transmettons ce jour à M. Jacques Brind'Amour, président-directeur général de La Financière agricole du Québec (FADQ).

Nous ne comprenons aucunement vos allusions au fait que notre intervention soulevait une question de confiance ou même de compétence envers le rôle et le travail des comités du conseil d'administration (C. A.).

Nous regrettons que vous ayez ainsi interprété nos demandes. Votre appréciation du rôle qui nous est dévolu, à titre de membres du C. A., aux termes de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* (ci-après désignée « Loi sur la gouvernance »), nous apparaît des plus réductrices eu égard aux objectifs et à l'esprit de la Loi sur la gouvernance.

Nous vous référons plus particulièrement à l'article 15 (2) et (9) de la Loi sur la gouvernance et vous soulignons que votre réponse du 21 avril dernier nous prive et nous empêche d'exercer nos fonctions. Si la responsabilité de surveillance du processus financier relève du comité de vérification, nul doute que la responsabilité de s'assurer que le comité de vérification exerce adéquatement ses fonctions incombe au C. A. C'est un devoir prévu à la Loi. Ce n'est pas une question de confiance.

Votre rôle, en tant que président du C. A., vise notamment à vous assurer que le conseil puisse exercer pleinement ses fonctions.

Nous réitérons donc nos demandes d'informations, vous soulignant du même coup qu'il s'avère essentiel que tous les membres du C. A. puissent s'assurer que le budget et le rapport du comité de vérification s'inscrivent dans le cadre des décisions que le conseil a pu prendre dans le passé. Au surplus, il s'avère non moins essentiel que tous les membres du C. A. s'assurent que les orientations gouvernementales ont été et puissent être suivies. Nos fonctions exigent que nous nous assurions de cette conformité. Votre interprétation de notre rôle demande que nous abdiquions nos responsabilités.

... 2

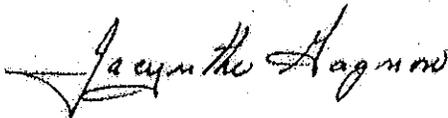
De plus, nous vous soulignons que votre refus de nous permettre d'avoir ainsi accès à toutes les informations nécessaires ne fait que provoquer un climat de confrontation inutile, lequel seul serait source d'un climat de méfiance. Nous doutons que telle est votre intention.

Nous réitérons donc notre demande du 19 avril dernier, comptant bien que vous permettrez ainsi à tous les membres du conseil de remplir adéquatement leurs fonctions et devoirs prévus à la Loi.

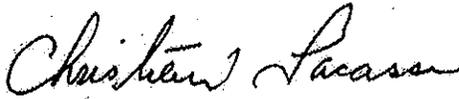
Vous comprendrez que, soucieux de respecter nos obligations prévues à la Loi, nous avons fermement l'intention de prendre toutes les mesures nécessaires pour ce faire.

Veillez accepter, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Les membres de l'UPA siégeant au conseil d'administration de la FADQ,



Jacynthe Gagnon



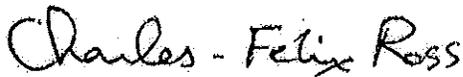
Christian Lacasse



Claude Lacoste



Christian Overbeek



Charles-Félix Ross

p. j. Lettre du 19 avril 2011

c. c. Membres du C. A. de la FADQ



Le 10 mai 2011

Monsieur Jacques Brind'Amour
Président-directeur général
La Financière agricole du Québec
1400, boulevard de la Rive-Sud
Saint-Romuald (Québec) G6W 8K7

Objet : Demande d'informations sur le budget 2011-2012

Monsieur,

À titre de membres du conseil d'administration (C. A.) de La Financière agricole du Québec (FADQ), nous sollicitons votre intervention afin que nous puissions, toujours à ce titre, exercer pleinement nos fonctions.

Notre demande vous est adressée conformément à l'article 32 de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* (ci-après désignée « Loi sur la gouvernance »), lequel prévoit que vous êtes tenu de vous assurer que nous disposons des ressources matérielles et financières adéquates dans l'accomplissement de nos fonctions.

Or, il appert que les soussignés se sont adressés à au moins deux reprises, soit lors de la séance du C. A. du 31 mars dernier et par lettre du 19 avril dernier, dont nous joignons copie à la présente, pour obtenir les informations nécessaires à notre appréciation du budget 2011-2012 et du rapport du comité de vérification.

Le 21 avril dernier, M. André Forcier, président du C. A., refusait de nous fournir les informations demandées.

Malgré le travail du comité de vérification, nous vous rappelons qu'il est de notre devoir en tant qu'administrateurs d'apprécier et d'approuver le budget (article 15 (2) et (9) de la Loi sur la gouvernance).

À ce titre, et jusqu'à ce jour, nous vous informons qu'il nous a été impossible de remplir adéquatement les fonctions qui nous sont dévolues par la Loi, notamment de vérifier si le budget et le rapport du comité de vérification considèrent et prennent en considération les décisions adoptées antérieurement par le C. A.

Vous comprendrez que la présente ne soulève aucunement une quelconque question de confiance envers le rôle et le travail des divers comités du conseil. Elle ne vise, en fait, qu'à permettre à tous les membres du C. A. d'exercer adéquatement et pleinement les fonctions et devoirs qui leur sont attribués par la Loi sur la gouvernance et la Loi sur la FADQ.

Nous portons donc à votre attention notre demande soumise le 19 avril dernier à la secrétaire du C. A., laquelle vise à obtenir certaines informations minimalement acceptables aux fins d'assurer l'exercice de nos fonctions.

... 2

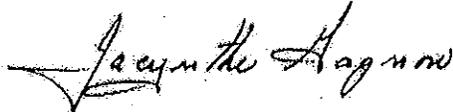
Nous requérons donc de votre part, dans les plus brefs délais, les renseignements suivants à l'égard de l'ASRA, à savoir les prévisions pour 2011, et ce, pour chacune des productions assurées :

- le nombre d'unités assurées;
- le revenu stabilisé (en \$ par unité);
- la valeur assurée (en \$);
- le taux de prime unitaire ventilé selon les différentes composantes de la tarification;
- la prime totale en valeur (en \$).

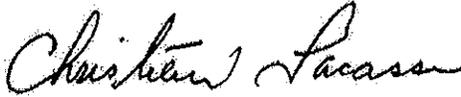
Évidemment, nous nous réservons le droit de requérir d'autres informations si nécessaire, après réception et analyse des renseignements ci-dessus.

Nous vous remercions à l'avance de vous assurer d'accomplir ainsi vos devoirs, comme il vous incombe au terme de la Loi sur la gouvernance, et dans l'attente de la réception de ces informations, nous vous prions de recevoir, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

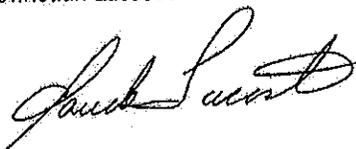
Les membres de l'UPA siégeant au conseil d'administration de la FADQ,



Jacynthe Gagnon



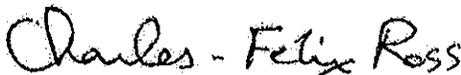
Christian Lacasse



Claude Lacoste



Christian Overbeek



Charles-Félix Ross

p. j. Lettre du 19 avril 2011

c. c. Membres du C. A. de la FADQ

Ross, Charles-Félix

De: Ross, Charles-Félix
Envoyé: 12 mai 2011 09:14
À: 'Claude Savoie'
Objet: TR: correspondance du 10 mai 2011

De : Demers, Daniele **De la part de** Lacasse, Christian
Envoyé : 12 mai 2011 07:57
À : Gosselin, Guylaine; Ross, Charles-Félix
Objet : TR: correspondance du 10 mai 2011

Pour info

Suivre le lien <http://dansvraievie-upa.com/>



Danièle

 Avant d'imprimer, pensez à l'environnement

De : Claude Lambert [mailto:claude.lambert@cgocable.ca]
Envoyé : 11 mai 2011 20:34
À : Lacasse, Christian
Cc : André Forcier; Jacques Brind'Amour
Objet : correspondance du 10 mai 2011

Monsieur le Président général,

J'accuse réception de votre correspondance (courriel) du 10 mai 2011 dont j'ai pris connaissance à mon retour de Lévis.

Je vous prie de noter que cette correspondance dont je prends connaissance ce soir, ainsi que celle sur le même sujet joint au dossier du CA, n'a pas été discutée lors de la rencontre du comité gouvernance le 10 mai 2011. L'analyse qui a donné lieu aux propositions faites lors du CA est antérieure à ces échanges.

Donc selon votre désir et tel que décidé au CA aujourd'hui, la question est pleinement ouverte pour un examen en juin.

Je vous prie d'accepter Monsieur le Président général mes salutations les meilleures

Claude Lambert
Président du Comité gouvernance



Le 13 mai 2011

Monsieur Claude Lambert
Membre du conseil d'administration
La Financière agricole du Québec
1400, boul. de la Rive-Sud
Saint-Romuald (Québec) G6W 8K7

Objet : Demande d'informations sur le budget 2011-2012 (correspondance du 10 mai 2011)

Monsieur,

J'ai pris connaissance de votre courriel du 11 mai 2011.

À des fins de clarification, veuillez noter que la demande d'informations transmise à M. Jacques Brind'Amour, le 10 mai 2011, est du ressort du président-directeur général de La Financière agricole du Québec selon les articles 32 de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* et 4 paragraphe 2 du *Règlement intérieure de la Financière agricole du Québec* et ne concerne donc pas le comité de gouvernance.

Les informations demandées à M. Brind'Amour sont nécessaires aux fins de la préparation des discussions que les membres du conseil d'administration ont décidé, lors de la réunion du 11 mai, de reporter à la rencontre du 15 juin prochain.

En conséquence, il importe que le président-directeur général fournisse promptement les informations demandées afin que les membres du conseil d'administration puissent se préparer adéquatement afin de prendre des décisions éclairées lors de leur prochaine réunion.

Veuillez accepter, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink that reads 'Christian Lacasse'.

Christian Lacasse

c. c. M. Jacques Brind'Amour
M. André Forcier

Le 18 mai 2011

Madame Jacynthe Gagnon
Monsieur Christian Lacasse, président général
Monsieur Claude Lacoste
Monsieur Christian Overbeek
Monsieur Charles-Félix Ross
Union des producteurs agricoles
Maison de l'UPA
555, boulevard Roland-Therrien
Longueuil (Québec) J4H 3Y9

Madame,
Messieurs,

J'accuse réception de votre lettre du 10 mai 2011 portant sur le budget 2011-2012 de La Financière agricole.

Après en avoir pris connaissance, il semble que son contenu ne tient pas compte de la décision prise par le conseil d'administration à sa séance du 31 mars 2011 d'approuver le budget 2011-2012 de la société, ni de la lettre que vous adressait, le 21 avril dernier, le président du conseil d'administration, monsieur André Forcier.

La proposition formulée par ce dernier référait aux pratiques habituelles d'échanges d'informations qui ont toujours eu cours dans le passé entre les représentants permanents de l'Union des producteurs agricoles et la direction de la société. Nous avons, en effet, l'habitude de tenir des discussions et/ou des rencontres de travail pour répondre aux questions et besoins d'éclaircissement de la Direction des recherches et des politiques agricoles dans le cadre de son mandat d'information auprès des élus de l'UPA.

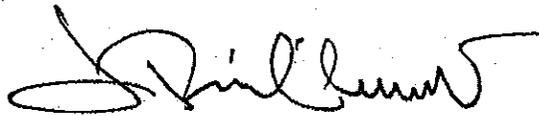
C'est dans ce même état d'esprit que je vous invite à prendre contact avec monsieur Alain Poullot, vice-président aux assurances et à la protection du revenu, pour convenir d'une rencontre visant à répondre à vos besoins d'informations spécifiques en ASRA pour l'année 2011.

.../2

Il va sans dire que la société exigera le respect de la confidentialité de l'ensemble des données et des informations qui seront portées à votre attention dans le cadre de ces échanges. Vous n'êtes pas sans savoir que l'établissement de la prime et des compensations de même que les informations s'y rattachant ne font l'objet d'une diffusion et de discussions avec les fédérations spécialisées qu'à l'étape du déclenchement des paiements, lorsque la société dispose de données à jour. C'est d'ailleurs le cas, actuellement, avec la Fédération des producteurs de porcs à laquelle nous avons proposé de devancer le versement de l'avance initialement prévue en juillet.

Je vous prie de recevoir, Madame, Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président-directeur général,



Jacques Brind'Amour

c.c. Membres du C.A. de la FADQ
M. Alain Pouliot, vice-président
aux assurances et à la protection du revenu



Le 8 juin 2011

Monsieur Jacques Brind'Amour
Président - directeur général
La Financière agricole du Québec
1400, boul. de la Rive-Sud
Saint-Romuald (Québec) G6W 8K7

Objet : Demande d'informations sur le budget 2011-2012

Monsieur,

La présente fait suite à votre lettre du 18 mai 2011 dans laquelle vous nous invitez à prendre contact avec monsieur Alain Pouliot, vice-président aux assurances et à la protection du revenu, pour convenir d'une rencontre.

À des fins de clarification, veuillez noter que la demande d'information qui vous a été transmise le 10 mai 2011 était formulée dans le cadre de l'exercice de nos fonctions d'administrateurs de La Financière agricole du Québec et non à titre de membres permanents de l'Union des producteurs agricoles.

Notre demande d'information ne s'inscrit ainsi nullement dans le cadre des échanges d'informations entre les représentants de l'UPA et la direction de La Financière, tel que le suggère votre lettre du 18 mai 2011.

Lors de l'adoption de la nouvelle méthodologie de tarification, il a été décidé que le déficit cumulé au 31 mars 2010 allait être traité séparément, de façon distincte, de telle sorte que ce dernier doit être remboursé en fonction d'un amortissement sur une période de quinze (15) ans.

Il a donc été convenu qu'aux fins du calcul de la marge d'anticipation, le Fonds cumulé au 31 mars 2010 était réputé être égal à zéro et que seules les variations annuelles des fonds à compter de cette date doivent être considérées dans le calcul de cette marge d'anticipation. Ainsi, la marge d'anticipation devait être égale à zéro au 31 mars 2010. Nous joignons à cet effet un extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 29 janvier 2010 ainsi que la fiche exécutive l'accompagnant.

En somme, la nouvelle méthode de tarification exclut toute mesure qui pourrait avoir comme résultat de modifier indirectement la période d'amortissement du déficit cumulé, laquelle fut établie à 15 ans. C'était essentiellement l'objectif visé lorsqu'il fut décidé par le conseil d'administration de traiter séparément le déficit cumulé.

... 2

L'objectif de notre démarche vise à permettre à l'ensemble des membres du conseil d'administration, et non aux seuls membres permanents de l'Union des producteurs agricoles ou aux représentants de cette dernière, de s'assurer que La Financière a respecté cette décision de considérer séparément l'amortissement linéaire sur 15 ans du déficit cumulé au 31 mars 2010, et, notamment, qu'elle n'a pas considéré, dans le calcul de la marge d'anticipation pour l'exercice 2010-2011 et 2011-2012, tel déficit cumulé.

Les membres du conseil d'administration doivent et ont l'obligation de s'assurer de l'application de la méthodologie de tarification du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles telle qu'adoptée le 29 janvier 2010, et ce, en conformité avec le rapport actuariel.

Nous vous rappelons que le 11 mai 2011, les membres du conseil d'administration ont décidé de reporter à leur réunion du 15 juin 2011 la discussion portant sur les suites à donner à notre demande d'information, laquelle est nécessaire à l'appréciation par le conseil d'administration du rapport du comité de vérification et du budget 2011-2012.

Ainsi, en vue de cette prochaine réunion du conseil d'administration au cours de laquelle nous verrons à analyser, dans ce contexte, l'application faite par La Financière du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles, nous vous rappelons encore une fois la pertinence d'avoir à notre disposition toute l'information nécessaire.

Pour respecter leur devoir de diligence, les administrateurs doivent disposer et prendre préalablement connaissance de toute l'information nécessaire à la prise d'une décision.

La seule existence d'un comité de vérification ne peut aucunement décharger les administrateurs de leur devoir de diligence dans la supervision par ces derniers des activités de la société, comme elle ne peut servir de prétexte pour priver un administrateur de certaines informations.

En l'occurrence et de surcroît, les administrateurs ont le devoir, en vertu de l'article 15, paragraphe 2 de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État, de s'assurer que le comité de vérification exerce adéquatement ses fonctions.

Les informations qui vous sont demandées sont nécessaires à la préparation de la réunion du conseil d'administration du 15 juin prochain ainsi qu'aux fins des discussions qui y auront cours, car d'aucune façon les informations actuellement disponibles ne peuvent permettre aux administrateurs de La Financière de remplir leurs devoirs de diligence à l'égard notamment du comité de vérification. Tel est le devoir de chacun des administrateurs de La Financière.

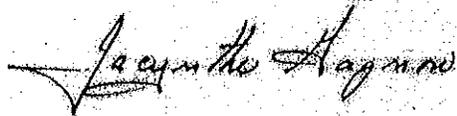
En conséquence, la présente est transmise à chacun des administrateurs afin que chacun d'eux ait l'opportunité de remplir leurs devoirs respectifs en exigeant notamment que vous fournissiez promptement à tous les informations demandées afin que nous puissions prendre des décisions éclairées le 15 juin 2011.

Ce devoir vous incombe aux termes de l'article 32 de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État et de l'article 4 paragraphe 2 du Règlement intérieur de La Financière agricole du Québec.

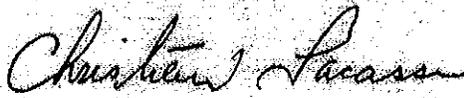
Nous réitérons donc notre demande et requérons de votre part, dans les plus brefs délais, les renseignements mentionnés dans notre lettre du 10 mai 2011. Évidemment, nous nous réservons le droit de requérir d'autres informations si nécessaire, après réception et analyse de ces renseignements.

Dans l'attente de la réception de ces informations, nous vous prions de recevoir, monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

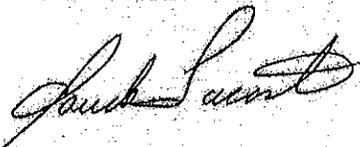
Les membres de l'UPA siégeant au conseil d'administration de la FADQ,



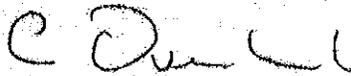
Jacynthe Gagnon



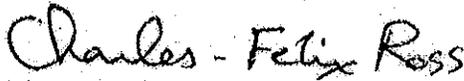
Christian Lacasse



Claude Lacoste



Christian Overbeek



Charles-Félix Ross



Le 13 juin 2011

Madame Jacynthe Gagnon
Monsieur Christian Lacassé, président général
Monsieur Claude Lacoste
Monsieur Christian Overbeek
Monsieur Charles-Félix Ross
Union des producteurs agricoles
Maison de l'UPA
555, boulevard Roland-Therrien
Longueuil (Québec) J4H 3Y9

Madame,
Messieurs,

J'ai pris connaissance de votre lettre du 8 juin portant sur le budget 2011-2012 de La Financière agricole.

Pour y donner suite et tel que mentionné dans la lettre que je vous adressais le 18 mai dernier, nous vous proposons de tenir une séance d'information qui permettra de répondre aux besoins d'informations spécifiques en ASRA que vous avez exprimés. L'opportunité d'assister à cette séance d'information sera bien sûr offerte à l'ensemble des administrateurs de la société.

Cette rencontre pourrait se tenir immédiatement après la séance du conseil d'administration du 15 juin ou à tout autre moment jugé opportun par les administrateurs.

Il va sans dire que le caractère confidentiel des données et des informations qui seront portées à votre attention devra être respecté.

Je vous prie de recevoir, Madame, Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Jacques Brind'Amour

c.c. Membres du CA de la FADQ

**PROCÈS-VERBAL DE LA CENT DOUZIÈME SÉANCE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
de LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC,
tenue à Lévis, le vingt-neuf janvier deux mille dix
sur la convocation de la secrétaire générale**

Assistent, monsieur Rénald Boucher, président, monsieur Jacques Brind'Amour, président-directeur général, monsieur Marc Dion, monsieur Christian Lacasse, monsieur Marcel Ostiguy, monsieur Denis Pageau, madame Marie-Christiane Lecours, madame Gisèle Grandbois, monsieur Charles-Félix Ross, monsieur Christian Overbeek, monsieur Gilles Lavoie, monsieur Claude Lacoste, monsieur Claude Lambert, madame Jacynthe Gagnon, membres, et M^e Renée Saint-Hilaire, secrétaire générale.

Monsieur André Forcier s'est excusé de ne pouvoir être présent.

La séance débute vers 10 h 15.

—ooo0ooo—

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour suivant est adopté, sur proposition de monsieur Gilles Lavoie, appuyée par monsieur Christian Lacasse :

- 01 Adoption de l'ordre du jour
- 02 Adoption du procès-verbal de la séance tenue les 17 et 22 décembre 2009
- 03 Sujet découlant du procès-verbal précédent :
 - Recommandations du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines
- 04 Rapport de la direction :
 - Mise en œuvre des orientations gouvernementales en ASRA :
 - État de situation
 - Méthodologie d'annualisation des coefficients techniques des fermes types; information
 - Rémunération de l'exploitant et de la main-d'œuvre familiale, comparaison des méthodologies de calcul, discussion
 - Campagne d'adhésion 2010 en assurance récolte, information
 - Revue de presse
- 05 Rapport mensuel de la Vice-présidence aux assurances et à la protection du revenu, présentation
- 06 Rapport du comité de vérification :
 - Plan de vérification des états financiers 2009-2010 du Vérificateur général du Québec
 - Tableau de bord corporatif au 31 décembre 2009
 - Politique générale de placement et de financement, modifications
 - Méthodologie de tarification en assurance stabilisation des revenus agricoles, approbation
 - Vérification interne

Des discussions ont été amorcées avec le ministère des Finances pour le renouvellement de ce régime dont l'échéance est fixée au 30 avril 2010.

Le conseil d'administration a approuvé, à sa séance du 19 novembre 2009, les orientations de placement et une nouvelle répartition d'actif pour le portefeuille de référence du Fonds d'assurance-récolte et pour le portefeuille de référence du Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers.

Un projet de Politique générale de placement et de financement intégrant ces modifications et proposant un ajustement à la rémunération de la société à titre de mandataire de la gestion des fonds est déposé pour approbation.

– **Politique générale de placement et de financement, modifications**

Pour donner suite à une recommandation du comité de vérification, IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Gilles Lavoie, appuyée par monsieur Christian Overbeek :

Résolution
N° 831

QUE les modifications à la Politique générale de placement et de financement et à ses annexes déposées à la présente séance soient adoptées.

Monsieur Alain Pouliot se joint de nouveau aux membres pour le prochain sujet.

Pour donner suite aux discussions tenues à la séance du 17 décembre 2009, un tableau comparatif des caractéristiques des méthodologies de tarification en ASRA et les résultats de simulations réalisées à partir de la méthodologie de tarification proposée à l'analyse actuarielle du Fonds ASRA sont déposés.

Monsieur Pouliot rappelle que l'analyse actuarielle conclut que la méthode de tarification actuelle, qui privilégie la stabilité des primes d'une année à l'autre, ne permet pas de réagir assez rapidement aux variations dans l'expérience du régime. La nouvelle méthode propose une réaction plus directe en situation de déficit ou de surplus important et a un effet stabilisateur pour le Fonds.

L'implantation de la nouvelle méthodologie de tarification aurait un impact budgétaire de l'ordre de 17 M\$ sur le déficit anticipé pour l'exercice 2010-2011.

– **Méthodologie de tarification en assurance stabilisation des revenus agricoles**

Pour donner suite à une recommandation du comité de vérification, IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Marc Dion, appuyée par monsieur Gilles Lavoie et sur opposition de monsieur Christian Lacasse et de monsieur Charles-Félix Ross :

Résolution
N° 832

1° QUE soit approuvée l'implantation, à compter de l'exercice financier 2010-2011, soit l'année d'assurance 2010 pour le secteur animal et l'année récolte 2009-2010 pour le secteur végétal, de la méthodologie de tarification en assurance stabilisation des revenus agricoles présentée aux séances du conseil d'administration du 2 juin et du 17 décembre 2009;

2° QUE soit approuvée le traitement des soldes des comptes cumulés antérieurement à l'implantation de cette méthodologie de façon distincte, tel que proposé à l'analyse actuarielle, par la prise en compte d'une surcharge spécifique, basée sur une période d'amortissement de 15 ans.

Monsieur Pouliot quitte la séance.

- Vérification interne

Le comité a pris connaissance de l'état d'avancement des mandats du plan d'action de vérification interne 2009-2010.

Le suivi des actions retenues à l'interne pour donner suite aux recommandations formulées dans les rapports de vérification antérieurs a également été présenté au comité. Leur degré d'application est jugé satisfaisant.

Enfin, le comité a pris connaissance du suivi des actions retenues pour donner suite aux recommandations formulées par le vérificateur général dans le cadre de la vérification des états financiers, de l'environnement informatique et du rapport du commissaire au développement durable.

Aucune problématique particulière n'en ressort.

Le comité des services à la clientèle a tenu une séance le 28 janvier. Monsieur Christian Lacasse, président du comité, fait rapport au conseil d'administration.

RAPPORT DU COMITÉ DES SERVICES À LA CLIENTÈLE

- **Sommaire des résultats du sondage fédéral sur la satisfaction des clients à l'égard des programmes de gestion des risques de l'entreprise (GRE)**

Agriculture et Agroalimentaire Canada a réalisé, en 2009, un sondage sur la satisfaction des clients à l'égard des programmes de gestion des risques de l'entreprise soit Agri-stabilité, Agri-investissement, Agri-protection et le Programme de paiement anticipé (PPA).

Agri-stabilité est le programme le plus utilisé par les producteurs et le Québec arrive au 1^{er} rang à cet égard. Agri-investissement est moins utilisé par les entreprises québécoises qu'ailleurs au Canada.

Les résultats sur la perception générale des services offerts par le gouvernement fédéral aux entreprises agricoles sont faibles. Ils font également ressortir une méconnaissance du programme Agri-investissement.

Les producteurs québécois se classent parmi les plus satisfaits à l'égard de la prestation de services.

FICHE EXÉCUTIVE AU CONSEIL D'ADMINISTRATON

POUR DÉCISION

Objet : Évaluation actuarielle en assurance stabilisation des revenus agricoles – Simulations et orientations

Date : Le 29 janvier 2010

CONTEXTE

La tarification est le processus par lequel on détermine les primes d'assurance selon une méthodologie établie, des normes et critères définis permettant de rencontrer les obligations contractuelles souscrites auprès des clients et d'assurer le financement du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles. Rappelons que la méthodologie de tarification du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles a été développée de concert avec des actuaires-conseils. Le tableau A présente un comparatif entre les caractéristiques de la méthode actuelle et celle proposée.

Méthodologie actuelle (voir simulations aux annexes 1 et 2)

La méthodologie de tarification utilisée actuellement permet de déterminer la mesure du risque moyen historique à partir de la distribution de fréquence de l'indice de revenu (prix du marché / revenu stabilisé) pour une période minimale de quinze ans, de constituer une réserve et d'amortir les déficits accumulés sur une période de cinq ans. Lorsque les compensations annuelles prévues dépassent le seuil de 65 % de la distribution de fréquence sans excéder le seuil de 93 %, une surcharge supplémentaire appelée « provision pour risque » est ajoutée et permet de financer les compensations comprises dans cet intervalle sur une période de cinq ans.

Nouvelle méthodologie proposée (aux annexes 3 et 4)

Dans le cadre des révisions quinquennales, un appel d'offres a été réalisé à l'automne 2008, afin d'analyser la méthodologie de tarification en vigueur. La firme Les services actuariels SAI a été retenue. Après analyse de la méthodologie actuelle, la firme d'actuaires a souligné une lacune quant au rythme d'amortissement des déficits accumulés. À cet égard, elle a recommandé d'utiliser une nouvelle méthodologie afin notamment d'accélérer le rythme de remboursement des déficits des fonds d'assurance.

Cette méthodologie comporte différents volets. D'abord, un tarif de base est calculé en fonction de la mesure du risque moyen basé sur la moyenne pondérée des taux de perte (compensation / revenu stabilisé) pour une période de cinq ans (en accordant un poids de 55 % aux deux dernières années). Par la suite, le tarif de base est ajusté d'une « marge d'anticipation », le cas échéant, lorsque « l'indice capitalisation » (solde du fonds / primes de l'année précédente) dépasse un certain niveau. Ainsi, lorsque le solde du fonds d'un produit assurable est largement déficitaire, le tarif de base peut être majoré jusqu'à 20 % et, inversement, lorsque le solde du compte est largement excédentaire, il peut être diminué jusqu'à 20 %. S'applique ensuite une surcharge reliée à l'amortissement du solde d'opération annuel sur une période de cinq ans. Cette surcharge pour amortissement est additionnée au tarif de base ajusté pour constituer le tarif de base de l'année.

Le tarif de l'année est ensuite assujéti à une baisse ou une hausse maximale par rapport au tarif de l'année précédente en fonction (à nouveau) de l'indice de capitalisation. Par exemple, lorsque l'indice de capitalisation est négatif ou inférieur à 0,25, le tarif retenu est le plus élevé entre le tarif de l'année précédente et celui calculé pour l'année en cours. Par contre, si l'indice de capitalisation est supérieur à 1, une baisse maximale de 50 % est permise par rapport au tarif de l'année précédente.

Quant aux déficits/surplus accumulés antérieurement à l'implantation de la nouvelle méthodologie de tarification, l'actuaire propose de traiter séparément les déficits et de les amortir sur des périodes de 7, 10 ou 15 ans selon le produit concerné.

COMMENTAIRES ET ANALYSE

Aux annexes 3 et 4, la méthodologie proposée a été appliquée intégralement, tout en amortissant les déficits déjà existants sur une période de dix ans. Il est à noter que la section « Baisse et hausse maximale » n'a pas été appliquée la première année de simulation en conformité avec la recommandation de l'actuaire stipulant : « La baisse ou hausse maximale se calcule par rapport au tarif de l'année précédente et n'est pas appliquée lors de la première année de projection ». Les soldes des fonds d'assurance ont été comptabilisés selon les primes respectives générées par chacune des méthodologies.

À titre d'exemple, si l'on compare les contributions calculées pour le produit Veaux d'embouche, la méthodologie actuelle génère une contribution de 259,85 \$/vache et avec la méthodologie proposée, on obtient une contribution de 264,01 \$/vache, soit une augmentation de 1,60 %. Pour le maïs-grain, la

contribution obtenue par la méthodologie actuelle s'élève à 79,30 \$/hectare tandis qu'avec la nouvelle méthodologie, la contribution calculée atteint 56,94 \$/hectare, soit une diminution de 28,2 %. La contribution du produit Porcs augmente de près de 20,7 %.

IMPACTS FINANCIERS

Sur la base de simulations réalisées pour l'année d'assurance 2009 dans le secteur animal et l'année récolte 2009-2010 dans le secteur végétal, l'application de la méthodologie proposée (en considérant une période d'amortissement de dix ans pour les déficits du passé) ne génère pas d'augmentation significative compte tenu que la marge d'anticipation est calculée en fonction d'un fonds remis à zéro vu que les déficits existants ont été isolés et traités séparément (annexe 5).

Le tableau B présente les trois scénarios proposés par l'actuaire quant à l'amortissement des déficits cumulés sous la méthode actuelle.

CONSULTATION

La nouvelle méthodologie de tarification proposée a fait l'objet d'une première présentation en juin 2009 aux membres du conseil d'administration de La Financière agricole.

LOI SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les principes de développement durable ont été pris en compte lors de l'analyse du dossier :

oui sans objet

Justification :

RECOMMANDATION

Adopter et implanter, à compter de l'exercice financier 2010-2011 (année d'assurance 2010 dans le secteur animal et année récolte 2009-2010 dans le secteur végétal), la nouvelle méthodologie de tarification proposée pour le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles.

Traiter séparément les déficits cumulés sous la méthode actuelle, tel que proposé par l'actuaire, par l'addition au taux de prime d'une surcharge spécifique, basée sur une période d'amortissement de 15 ans.

SUIVI ET ÉCÉANCIER

RELATIONS AVEC LES MÉDIAS

Relations de presse Communiqué Non requis

Message principal / ligne de presse :

JACQUES BRIND'AMOUR

TARIFICATION EN ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES
NOUVELLE MÉTHODOLOGIE - Amortissement selon 7, 10 et 15 ans

Secteur animal

Paramètres	Veaux d'embouche (\$/vache)	Veaux d'embouche (\$/veau vendu)	Bouillons et bovins d'abattage	Veaux de grain	Veaux de lait	Porcelots	Porcs	Agneaux (\$/drabs totale)	Agneaux (\$/kg)	Somme des positifs \$/an
Amortissement unitaire										
- 7 ans	40,53	0,19	0,0853		1,40	105,56	9,08	2,55	0,06	
- 10 ans	30,37	0,14	0,0639		1,05	79,10	6,80	1,91	0,05	
- 15 ans	22,59	0,11	0,0476		0,78	58,84	5,06	1,42	0,04	
Amortissement total										
- 7 ans	9 005 766	9 006 971	5 118 000		210 240	38 477 570	71 278 000	433 500	433 920	133 963 967
- 10 ans	6 748 214	6 749 324	3 834 000		157 500	28 832 662	53 380 000	324 700	324 762	100 351 162
- 15 ans	5 019 498	5 006 497	2 856 000		117 150	21 447 710	39 721 000	241 570	241 368	74 650 792

Secteur végétal

Paramètres	Pommes de terre totale	Avoine	Blé animal	Blé humain	Mais grain	Orge	Canola	Soya	Pommes	
Amortissement unitaire										
- 7 ans	0,0011	13,38	29,35			31,48	21,19		5,23	
- 10 ans	0,0008	10,03	21,99			23,59	15,88		3,92	
- 15 ans	0,0006	7,46	16,36			17,55	11,81		2,92	
Amortissement total										
- 7 ans	302 035	1 270 946	678 744			2 619 042	218 055		507 407	5 596 228
- 10 ans	226 171	952 599	508 607			1 962 617	163 389		380 240	4 193 624
- 15 ans	168 208	708 514	378 390			1 459 941	121 554		282 852	3 119 459

Surcharges 3/3 - 7 ans 139 560 195
- 10 ans 104 544 786
- 15 ans 77 770 251

Contributions FADQ - 7 ans 93 040 130
- 10 ans 69 696 524
- 15 ans 51 846 834

TARIFICATION EN ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES
MÉTHODOLOGIE ACTUELLE - Amortissement 5 ans
SECTEUR ANIMAL : Année d'assurance 2009
SECTEUR VÉGÉTAL : Année récolte 2009-2010

Paramètres	Veaux diembouche (vache)	Veaux diembouche (viveau vend)	Bouvillons et bovins diabattage	Veaux de grain	Veaux de lait	Porcelets	Porcs	Agneaux (S/bébis total)	Agneaux (S/kg)
Tarif de base	660,15	2,32	0,72	135,68	145,81	170,44	16,91	163,88	2,9400
Provisions pour risque 2005 à 2009	76,53	0,37	0,12	35,32	41,66	113,52	7,80	0,00	0,0400
Tarif de base total	736,68	2,70	0,85	171,00	187,47	283,96	24,71	163,88	2,9800
Amortissement du déficit et réserve	65,23	0,37	0,12	8,85	10,54	143,03	13,62	3,88	0,0900
Nb d'années	5	5	5	5	5	5	5	5	5
Relève agricole	3,18	0,01	0,03	1,35	1,89	1,30	0,06	1,81	0,0400
Tx prime avant ajustement	805,09	3,08	0,99	181,20	199,90	428,29	38,39	169,57	3,1100
Tx de prime ajusté (baisse / hausse)	805,09	3,08	0,99	181,20	199,90	428,29	38,39	169,57	3,11
Agri-investissement	25,54	0,1076	0,0287	7,19	10,85	5,850	0,80	7,64	0,1377
Tx de cotisation	259,85	0,99	0,32	58,00	63,02	140,81	12,53	53,98	0,9908

TARIFICATION EN ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES

MÉTHODOLOGIE ACTUELLE- Amortissement 5 ans

SECTEUR ANIMAL : Année d'assurance 2009

SECTEUR VÉGÉTAL : Année récolte 2009-2010

Paramètres	Pommes de terre totale	Avoine	Blé animal	Blé humain	Mais-grain	Orge	Candia	Soya	Pommes
1) Tarif de base	0,0241	354,03	202,27	313,79	212,58	329,77	117,93	59,10	66,53
Provisions pour risque 2004 à 2008	0,0000	0,92	62,64	42,32	55,51	35,21	53,12	0,00	10,53
Tarif de base total	0,0241	354,95	264,91	356,11	268,09	364,98	171,05	59,10	77,06
2) Amortissement du déficit et réserve	0,0042	29,72	58,17	6,04	(5,89)	61,01	46,28	5,18	15,19
3) Nb d'années	5	5	5	5	5	5	5	5	5
4) Relève agricole	0,0002	2,19	2,60	1,21	2,58	4,21	0,81	0,14	0,245
5) Tx prime avant ajustement	0,0285	386,86	325,68	363,36	264,78	430,20	218,14	64,42	92,50
6) Tx de prime ajusté (baisse / hausse)	0,0285	386,86	325,68	363,36	264,78	430,20	218,14	64,42	92,50
7) Agri-investissement	0,0060	8,60	11,13	16,10	26,88	9,10	14,79	23,21	9,37
8) Tx de cotisation	0,0075	126,09	104,85	115,75	79,30	140,37	67,78	13,74	27,71

TARIFICATION EN ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES
NOUVELLE MÉTHODOLOGIE - Amortissement 7, 10 et 15 ans

Paramètres	Valeur d'embargo (S/acre)	Valeur de mise à terre (S/ha vendue)	Botillons et bovids diabattage	Valeur de grain	Veaux de lait	Porcelets	Pores (S/ha/année)	Agneaux (S/ha/année)	Aliments (S/kg)
1) Tarif de base	784,03	3,32	0,8853	213,89	210,93	443,54	32,75	171,81	3,08
2) Marge d'anticipation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	88,70 (1)	6,55 (1)	0,00	0,00
3) Amortissement du déficit passé - 7 ans - 10 ans - 15 ans	40,53 30,37 22,59	0,19 0,14 0,11	0,0853 0,0639 0,0476	(0,22) (0,17) (0,12)	1,40 1,05 0,78	105,56 79,10 58,84	9,08 6,80 5,06	2,55 1,91 1,42	0,06 0,05 0,04
4) Nb d'années	10	10	10	10	10	10	10	10	10
5) Relève agricole	3,18	0,01	0,0290	1,35	1,89	1,30	0,06	1,81	0,05
6) Tx prime avant ajustement	817,58	3,48	0,98	215,07	213,87	523,94	39,61	175,53	3,17
7) Ajustement (baisse / hausse)	0,00	0,00	0,0000	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8) Tx de prime ajusté	817,58	3,48	0,98	215,07	213,87	523,94 (1)	39,61 (1)	175,53	3,17
9) Agrif-investissement	25,54	0,11	-0,0287	7,19	10,85	5,85	0,80	7,64	0,14
10) Tx de cotisation - 7 ans - 10 ans - 15 ans	267,40 264,01 261,42	1,1404 1,1245 1,1122	0,3236 0,3165 0,3111	69,28 69,29 69,31	67,79 67,67 67,58	181,52 172,70 165,94	13,70 12,94 12,36	56,18 55,96 55,80	1,0172 1,0119 1,0078

(1) : Sans prise en compte de la marge d'anticipation

TARIFICATION EN ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES
NOUVELLE MÉTHODOLOGIE - Amortissement 7,10 et 15 ans

Paramètres	Pommes de terre totale	avoine	Blé animal	Blé humain	Maïs grain	Orge	Canola	Soya	Pommes
1) Tarif de base	0,0161	338,19	268,28	345,05	204,89	350,07	233,28	31,57	86,40
2) Marge d'anticipation	0,0000	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3) Amortissement du déficit passé									
- 7 ans	0,0011	13,38	29,35	(3,79)	(13,04)	31,48	21,19	(5,39)	5,23
- 10 ans	0,0008	10,03	21,99	(2,84)	(9,77)	23,59	15,88	(4,04)	3,92
- 15 ans	0,0006	7,46	16,36	(2,12)	(7,27)	17,55	11,81	(3,00)	2,92
4) Nb d'années	10	10	10	10	10	10	10	10	10
5) Relève agricole	0,0002	2,19	2,60	1,21	2,58	4,21	0,81	0,14	0,25
6) Tx prime avant ajustement	0,0171	350,41	292,87	343,42	197,70	377,87	249,97	27,67	90,57
7) Ajustement (baisse / hausse)	0,0000	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8) Tx de prime ajusté	0,0171	350,41	292,87	343,42	197,70	377,87	249,97	27,67	90,57
9) Agri-Investissement	0,0060	8,60	11,13	16,10	26,88	9,10	14,79	23,21	9,37
10) Tx de cotisation									
- 7 ans	0,0038	115,05	96,37	108,79	55,85	125,55	80,16	1,04	27,50
- 10 ans	0,0037	113,94	93,91	109,11	56,94	122,92	78,39	1,49	27,07
- 15 ans	0,0036	113,08	92,04	109,35	57,77	120,91	77,04	1,83	26,73

Comparaison des méthodologies de tarification

Nouvelle méthode (marge de participation exclue pour les produits Porcs et Porceléts)

	Solde de début	Contribution gouvernementale	Compensation	Solde de fin
Secteur animal : (année d'assurance 2009)	(720 308 009)	521 760 000	727 272 964	(664 940 973)
Secteur végétal : (année récolte 2009-2010)	(138 731 931)	103 410 322	223 232 666	(206 849 114)
Total :	(859 039 940)	625 170 322	950 505 630	(871 790 087)

Méthode actuelle

	Solde de début	Contribution gouvernementale	Compensation	Solde de fin
Secteur animal : (année d'assurance 2009)	(720 308 009)	482 377 779	727 272 964	(724 014 305)
Secteur végétal : (année récolte 2009-2010)	(138 731 931)	132 880 225	223 232 666	(162 644 260)
Total :	(859 039 940)	615 258 004	950 505 630	(886 658 564)

Différence (nouvelle et actuelle)

9 912 318

14 868 477